



---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, greffière de la susdite municipalité, QUE :

**LE RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS CENT SOIXANTE-TROIS (363) ) ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017 À ÉTÉ ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016.**

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, et celles-ci débiteront à 20 heures;

- *Lundi, le 16 janvier 2017;*
- *Lundi, le 6 février 2017;*
- *Lundi, le 6 mars 2017;*
- *Lundi, le 3 avril 2017;*
- *Lundi, le 1er mai 2017;*
- *Lundi, le 5 juin 2017;*
- *Lundi, le 3 juillet 2017;*
- *Lundi, le 7 août 2017;*
- *Mercredi, le 6 septembre 2017;*
- *Lundi, le 2 octobre 2017;*
- *Lundi, le 13 novembre 2017;*
- *Lundi, le 4 décembre 2017*

**AVIS PUBLIC EST EN OUTRE DONNÉ QUE CE RÈGLEMENT EST ACTUELLEMENT DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL, OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX HEURES NORMALES DE BUREAU, C'EST-À-DIRE DE 8H30 À 16H30. CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR LE JOUR DE SA PUBLICATION.**

**DONNÉ À PRICE, CE 6<sup>IÈME</sup> JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE.**

.....  
Directrice générale, greffière